



Demande des informations sur un titre de séjour

Par **hassane**, le **28/06/2012** à **17:59**

Bonjour,

voilà je suis algerienne marié avec une française en algerie et j'ai rentré en france en situation régulière après deux de démarches .

arrivé ici le 24 mars dernier avec un visa de courte séjour ,j'ai resté deux mois pour décroché un rdv a la préfecture pour le dépôt de mon dossier afin d'avoir un 1er titre de séjour(deux mois c'est trop même pour un rdv),a la préfecture mon dossier est complet il m'ont donné un récépissé qui m'autorise pas à travailler juste pour circuler;sauf que le problème il faut que je reste sans rien faire jusqu'à moi octobre(le 24 OCTOBRE) donc ça me fera 7 mois sans rien faire chose que je n'ai pas imaginé ,car j'ai plus de source financière de quoi vivre tout ces mois et sur le plan moral aussi c'est dur .

donc voilà je veux savoir si je peux écrire au préfet une lettre recommandée lui expliquer ma situation espérant qu'il va accélérer le traitement de mon dossier ,car pour moi ça devient insupportable de rester toute cette période sans rien faire .

j'attends vos conseils et je vous remercie d'avance

Par **amajuris**, le **28/06/2012** à **18:50**

bjr,

je ne comprends pas votre explication.

vous dites que vous êtes marié avec une française et elle aussi, elle est sans ressource ?

vous êtes rentrés en france avec un visa court séjour qui ne permet pas de travailler et cela vous deviez le savoir avant de venir en france.

comme algérien et conjoint de français vous pouvez obtenir de plein droit un certificat de résidence d'un an "vie privée et familiale" sous réserve que votre mariage soit transcrit au préalable sur les registres d'état civil français.
cdt

Par **Nicole29**, le **30/06/2012 à 01:08**

Bonjour,

Vous êtes une algérienne mariée avec une française? en France, le mariage homosexuel n'est pas encore reconnu.

Ensuite, il faut savoir qu'il y a du monde qui dépose leurs dossiers à la Préfecture, je trouve normal que parfois cela mette un peu de temps, la Préfecture ne va pas vous faire passer avant d'autres qui ont déposé avant vous...

Par **amajuris**, le **30/06/2012 à 10:02**

bjr,

je ne pense pas que l'algérie autorise le mariage homosexuel, je pense plus à une faute de grammaire.

ensuite pour en revenir au titre de séjour, pour obtenir un document permettant à un étranger de travailler en france, il faut avoir un métier figurant dans la liste des métiers sous tension.

généralement un tel titre de séjour s'obtient avant de venir en france, un visa court séjour comme son nom l'indique n'est pas prévu pour venir s'installer en france et y travailler.

sans oublier que la situation de l'emploi en france n'est pas brillante (3 à 4 millions de personnes en recherche d'emploi).

cdt